

l'éducation et d'en faire un souci national. Pour que l'économie de notre pays se développe normalement et que notre niveau de vie se maintienne, il nous faut un effectif ouvrier bien équilibré. Le Canada ne pourra lutter avec succès sur le double plan de l'économie et de la politique avec les autres nations, si un pourcentage beaucoup plus élevé de ses citoyens ne possèdent pas une instruction plus poussée ou une compétence professionnelle accrue.

La Fédération canadienne des parents d'élève et instituteurs déclarait pour sa part, dans le mémoire qu'elle présentait au premier ministre et au cabinet, en septembre 1963:

Nous sommes persuadés que l'enseignement au Canada y gagnerait si l'on constituait un office pour coordonner toutes les formes d'aide fédérale à l'éducation. A notre avis, cet office pourrait avoir les attributions suivantes:

- a) Établir et maintenir des liaisons avec les autres pays sur des questions relatives à l'éducation et jour du droit de plaider pour l'éducation au Canada;
- b) Surveiller et coordonner l'activité fédérale dans le domaine de l'éducation;
- c) Faire fonction de bureau central de renseignements sur l'éducation;
- d) Encourager et appuyer la recherche dans le domaine de l'éducation.

L'association canadienne des commissaires d'écoles, dans son mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les impôts en novembre 1963, exprimait les vues suivantes:

L'association recommande que le gouvernement fédéral assume effectivement les frais entiers de toute formation professionnelle, technique et universitaire, soit par des versements plus considérables aux gouvernements provinciaux en vertu de programmes déjà en cours, soit par la cession aux provinces de certains domaines d'impôt. L'association recommande en outre que le gouvernement fédéral trouve moyen de verser des recettes supplémentaires aux provinces défavorisées en sorte qu'elles puissent bénéficier de possibilités d'éducation égales à celles qui existent ailleurs au Canada.

La Fédération canadienne des enseignants, représentant 135,000 instituteurs de dix provinces, dans son mémoire présenté au premier ministre et au cabinet en novembre 1963, déclare ce qui suit:

Si nous présentons ce mémoire en 1963, c'est que nous avons un sentiment d'urgence qui nous pousse à chercher une solution. Nos dirigeants nationaux et internationaux ont signalé à maintes reprises l'importance cruciale de l'éducation, comme instrument fondamental de l'expansion économique et sociale de tous les pays du monde, y compris le nôtre.

Je poursuis ma citation:

Il y a longtemps que l'état d'urgence national se fait sentir au Canada dans le domaine de l'éducation. Les frais d'instruction doubleront vraisemblablement au cours de la prochaine décennie. Le gouvernement canadien a tenté de stimuler l'économie de certaines régions du pays en accordant des subventions à des industries déterminées. Nous estimons qu'on pourrait stimuler de façon plus efficace l'expansion économique de nos régions relativement peu évoluées en accordant des subventions de péréquation ou en recourant à certaines autres dispositions fiscales visant à relever le niveau d'éducation. Les placements en capital humain,

[M. Webster.]

destinés à favoriser l'expansion économique, représentent peut-être, parmi les moyens à longue portée, celui qui nous aidera le plus sûrement à faire disparaître les inégalités en matière d'éducation et d'économie.

Le Canada est une confédération de dix provinces, mais c'est aussi une nation. Il n'est que juste, par conséquent, lorsqu'il s'agit de problèmes d'envergure, que nous prenions des initiatives en qualité de Canadiens et non seulement comme citoyens de l'une ou l'autre province. Tous les garçons et filles de chez nous ont sûrement droit à une chance égale dans le domaine de l'instruction.

La Fondation des universités canadiennes, qui représente tous nos établissements d'enseignement supérieur, a soumis deux mémoires au gouvernement en 1963, l'un au premier ministre et au cabinet en mai 1963, l'autre au ministre des Finances en décembre 1963. En voici quelques extraits:

La Fondation des universités canadiennes, en qualité d'agent d'exécution de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens, s'inquiète naturellement du fait que les institutions canadiennes d'enseignement supérieur prennent toujours plus de retard en ce qui concerne les moyens de satisfaire aux demandes d'inscriptions toujours plus nombreuses, ainsi qu'à la demande croissante d'instruction professionnelle ou spécialisée. Les universités et les collèges canadiens ont à faire face à une situation qui exige une action immédiate s'ils veulent remplir leur devoir envers le pays.

Nous, Canadiens, avons été plutôt lents à comprendre que la santé économique, sociale et culturelle du pays dépend entièrement d'investissements massifs dans l'enseignement. Nous reconnaissons la complexité du problème constitutionnel du Canada en matière d'éducation, même en ce qui touche l'enseignement supérieur. Cependant, nous exhortons le gouvernement du Canada à régler sur-le-champ ces besoins manifestes, ou à prendre de concert avec les provinces les initiatives voulues, de façon à ce que, d'une manière ou d'une autre, des dispositions soient prises pour répondre à ces exigences.

Dans un mémoire qu'il a présenté au gouvernement en novembre 1963, le Conseil canadien de recherche en éducation a lancé l'appel suivant:

Le coût total de l'éducation publique a maintenant presque atteint 2 milliards de dollars par année et l'on prévoit qu'il doublera au cours de la prochaine décennie. Afin de faire le meilleur usage de sommes d'argent aussi considérables, il est essentiel de ne rien ménager pour améliorer et moderniser nos méthodes d'enseignement—comme on l'a fait dans d'autres secteurs de l'administration publique—grâce à l'établissement d'un vaste programme d'expérience et de recherche sur les processus fondamentaux de la connaissance. En fournissant des fonds aux organisations nationales et institutions d'éducation qui effectuent des recherches à long terme, le gouvernement canadien peut faire un apport encourageant et capital à l'égard de l'enseignement à tous les niveaux et, en même temps, à l'égard du développement général du Canada.

Un grand nombre d'éditoriaux ont paru dans des journaux canadiens sur cette question et j'en ai choisi un du *Citizen* d'Ottawa, en date du 28 mai 1963.

En cherchant de l'aide d'Ottawa, les autorités des universités manifestent leur sens des responsabilités et leur honnêteté... Le gouvernement fédéral n'établirait pas un précédent en accédant à la